

La Flandre en Mouvement !

La lettre de Jean-Pierre Decool et Jean-Pierre Bataille (14ème circonscription du Nord)

Jean-Pierre DECOOL intervient sur le Budget 2009

Le 5 novembre dernier, Jean-Pierre DECOOL a saisi l'opportunité de l'examen de la Loi de Finances pour 2009, afin d'interpeler le Gouvernement sur le problème de la Carte du Combattant, et sur le développement des biocarburants.

Intervention sur la Mission « Anciens Combattants » - Attribution de la Carte du Combattant

Question de Jean-Pierre DECOOL : Monsieur le secrétaire d'État, à l'heure où nous discutons du budget des anciens combattants, et alors que des avancées significatives ont été réalisées depuis quelques années, je souhaite insister auprès de vous sur **l'attribution de la carte du combattant**.

À ce jour, cette carte est attribuée à nos concitoyens ayant servi en Afrique du Nord jusqu'au mois de juillet 1962, date à laquelle la majorité des massacres de militaires français perpétrés par le FLN ont officiellement pris fin. **Cependant, entre cette date et juillet 1964, six cents militaires métropolitains ont été tués en marge des actes meurtriers dirigés contre la communauté harkie.**

La Carte du Combattant donne droit à la retraite du Combattant, au port de la Croix du Combattant, mais aussi à une majoration de la rente mutualiste accordée par l'Etat.

Les conflits liés à la présence française en Afrique du Nord, ont vu des milliers d'hommes se battre pour la France. La difficulté de leur mission, leur participation à une guerre longue et difficile méritent que l'hommage rendu par la nation soit à la hauteur des sacrifices qu'ils lui ont consentis.

Au regard de ce que la France doit à ses combattants, **il est aujourd'hui nécessaire d'étendre le calendrier d'application de ce dispositif et d'attribuer, à titre posthume et comme marque de reconnaissance de la nation, la carte du combattant à ces soldats morts pour la France entre 1962 et 1964.** Cette mesure, peu coûteuse en raison du faible nombre de personnes concernées, permettrait de **réparer une injustice, et d'accorder à ces combattants la reconnaissance qu'ils méritent.**

Par ailleurs, j'apporte mon soutien le plus total à l'amendement visant à **permettre de revaloriser de deux points l'indice la retraite du combattant.** Il est en effet indispensable de poursuivre les efforts engagés.

Monsieur le secrétaire d'État, pourriez-vous nous préciser quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce point ?

Réponse de Jean-Marie BOCKEL, secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants : Monsieur Decool, je suis favorable à l'idée « d'étendre le calendrier » au-delà du 6 juillet 1962 pour l'attribution de la carte du combattant d'Afrique du Nord. Dès ma nomination, j'ai d'ailleurs demandé à mes services de travailler sur le dispositif législatif et réglementaire qui permettra de mettre en œuvre cette mesure dans les délais les plus brefs. **Ce travail préparatoire avance bien, mais il est toujours en cours.** Il n'est donc pas possible aujourd'hui de budgéter une telle mesure.

Dès que les arbitrages auront été rendus sur le sujet, **nous pourrions toutefois en acter le principe.** Dans un premier temps, je ne donnerai donc pas un avis favorable à l'amendement que nous examinerons ce soir ou demain matin, mais l'ambition qu'il porte ne me paraît pas être hors de portée, dans un délai proche. **Je suis convaincu que cette réforme est juste, et je me battrais pour qu'elle soit mise en œuvre.**

Intervention sur la Mission « Agriculture » - Le développement des Biocarburants

Question de Jean-Pierre DECOOL : Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'heure où nous examinons le budget pour 2009, l'agriculture française subit de plein fouet les conséquences de la situation financière que notre pays affronte depuis plusieurs semaines. En effet, chaque jour, dans les Flandres, je constate la morosité de nos activités agricoles, qu'il s'agisse du marché de la pomme de terre ou de l'activité linière textile, des difficultés persistantes des éleveurs de porcs et de

volailles, de celles des producteurs de lait, mais aussi de la forte baisse du prix du blé. Face à cette situation, le budget de l'agriculture pour 2009 contribue activement au redressement des finances publiques et met l'accent sur des priorités essentielles, telles que le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, l'amélioration de la protection des consommateurs ou encore des réformes de structures administratives. En tant que président du groupe d'études sur les calamités agricoles, je tiens également à saluer l'effort réalisé en

matière de gestion des crises et des aléas climatiques, notamment grâce à la revalorisation de l'assurance récolte.

Monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention sur le secteur des biocarburants.

Cette énergie renouvelable, qui contribue à l'indépendance énergétique de la France, possède des atouts environnementaux reconnus, et a pour objectif de construire durablement des filières porteuses d'avenir pour la production agricole. Dans le Nord-Pas-de-Calais, 2 % de la surface agricole utile est affectée aux biocarburants, soit 17 000 hectares, répartis entre la betterave industrielle et le blé. **Il s'agit d'un véritable marché et d'une part significative de l'emploi agricole de la région, qui bénéficie à l'heure actuelle d'une fiscalité incitative.** Je me réjouis à cet égard de l'adoption par notre assemblée, le 23 octobre dernier, de trois amendements en ce sens. Revoyant à la hausse le niveau de défiscalisation dont bénéficieront les carburants verts produits en France, ils tendent également à **supprimer la « défiscalisation zéro » initialement prévue** dans le Projet de Loi Finances. De même, **la levée du malus automobile**, qui pénalisait les véhicules roulant au superéthanol E85, et la création d'un régime fiscal spécifique pour un nouveau carburant, l'E10 - qui comprend 10 % d'éthanol - permettront la mise sur le marché de ce dernier dès 2009. **Ce sont des mesures de bon sens, totalement en phase avec le Grenelle de l'environnement que nous venons d'adopter.**

Face à l'inquiétude ressentie chez les agriculteurs à la lecture du Budget, avant l'adoption de ces amendements, et parce que le trouble règne encore dans les esprits, **pouvez-vous, monsieur le ministre, confirmer à la représentation nationale votre volonté de maintenir ces dispositions essentielles à la rentabilité du secteur des biocarburants ? Il est en effet capital que le Gouvernement apporte des garanties sur les engagements pris par le Président de la République**, notamment lors du Salon de l'automobile le mois dernier. Comme vous l'avez rappelé récemment devant le congrès des vétérinaires à Lille, vous ne pratiquez pas le double langage. **Les agriculteurs de France attendent beaucoup de vous.**

Réponse de M. Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche. Une agriculture durable se transmet. C'est pourquoi, comme je l'ai dit aux jeunes agriculteurs, **je tiendrai l'engagement que j'ai pris de donner la priorité budgétaire à l'installation, c'est-à-dire à la transmission des territoires et à la création d'entreprises.** Pour satisfaire à **16 000 installations par an**, nous avons **augmenté de 13,3 % les crédits**

d'installation et instauré le plan de professionnalisation personnalisée afin d'élever le nombre d'installations de 6 000 à 7 500 et de garantir une enveloppe de prêts bonifiés, comme l'ont mentionné MM. Decool et Saint-Léger, mais aussi pour stabiliser durablement la dotation aux jeunes agriculteurs. (...) Face aux nombreux aléas et facteurs de « déstabilisation-stabilisation », je me suis également attaché à **donner plus de force et de crédibilité à la politique de gestion des calamités agricoles et à construire un dispositif de prévention plus efficace.** Les producteurs agricoles sont les plus fragiles, les plus vulnérables et, en même temps, les moins bien protégés. Si je veux laisser une trace de mon passage à ce poste, c'est aussi en **mobilisant des crédits européens** que j'y parviendrai.

À partir de 2013, il conviendra d'**ouvrir un peu plus largement la porte sur les risques économiques**, comme nous l'avons fait, s'agissant des aléas climatiques et sanitaires pour lesquels nous avons rénové plusieurs dispositions, dont l'épargne de précaution et la généralisation de l'assurance récoltes, sujet abordé par Jean-Pierre Decool que je remercie pour le travail qu'il a accompli dans le cadre du groupe d'étude. Nous avons majoré le taux pour les secteurs les plus exposés que sont la viticulture et les fruits et légumes ; cette mesure s'adresse également aux jeunes agriculteurs. **Nous allons créer une section sanitaire au sein du Fonds national de garantie contre les calamités agricoles.** Là aussi, nous nous efforcerons de responsabiliser l'ensemble des filières.

(...)Monsieur Decool, comme il l'a précisé lors de sa visite au Salon de l'automobile, le Président de la République nous a demandé de mettre en œuvre la filière « E 10 éthanol » dans le cadre d'une politique raisonnable des biocarburants ou des agrocarburants. Je rappelle que l'objectif européen et national a fixé un taux maximum d'occupation de 7 % de la surface agricole utile pour les biocarburants à l'horizon 2012, 93 % étant réservés au secteur prioritaire de l'alimentation. **Ce secteur, productif pour l'économie française dans la tourmente actuelle, représente une chance et une force pour notre pays.** Mesurons-la bien. **Soyez-en reconnaissants à ceux qui l'animent : je veux parler des agriculteurs et des pêcheurs.** Pour soutenir et accompagner ce secteur stratégique, **nous avons besoin d'un budget consolidé et responsable.** Nous avons besoin d'un ministère en mouvement qui doit devenir le ministère de l'alimentation, du développement rural durable, de l'agriculture de la forêt et de la pêche; je l'ai réorganisé dans cet objectif, j'espère qu'un jour on lui donnera ce nom.

Jean-Pierre DECOOL mènera une mission sur le télétravail

À la demande de Jean-François Copé, Président du Groupe U.M.P. à l'Assemblée Nationale, Jean-Pierre Decool s'est vu confié une mission sur le télétravail, qu'il mènera avec ses collègues Bernard Gérard et Pierre Morel. Après le dépôt d'une proposition de loi soutenue par 60 députés, et de l'adoption d'un amendement à l'unanimité à ce sujet, Jean-Pierre Decool et ses collègues auront l'opportunité d'auditionner les professionnels et associations spécialistes du télétravail, afin d'enrichir leurs travaux. Une concertation est en cours avec le Gouvernement pour une possible inscription du texte à l'ordre du jour du Parlement, dès 2009.

Secrétariat Parlementaire : 11, Place du Marché aux Fruits 59630 BOURBOURG

Tel : 03 28 22 33 33 – Fax : 03 28 20 00 86

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université 75355 PARIS Tel : 01 40 63 75 67 - Fax : 01 40 63 79 40

Retrouvez toutes les actions de Jean-Pierre DECOOL et Jean-Pierre BATAILLE sur www.jeanpierredecool.com